

Lettre aux parents

Madame, Monsieur,

La **Psychologue de l'Éducation Nationale** intervient au sein de votre établissement scolaire, une journée par semaine.

~ Elle écoute, informe et élabore les modalités d'aides en vue d'une meilleure adaptation et réussite scolaire des élèves. Elle contribue et participe au bien-être des élèves et propose des temps d'écoute à ceux qui le souhaitent.

~ Elle participe aux actions de prévention et de remédiation auprès d'élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap, de rupture scolaire et pour favoriser la motivation.

~ Elle conseille et accompagne les élèves et leurs familles dans l'élaboration du projet d'études et d'orientation (entretiens individuels, travail sur les centres d'intérêts et les valeurs, la connaissance de soi...).

La psychologue de l'Éducation Nationale, de par son statut, propose aux élèves qui le souhaitent des temps d'écoute et d'échange, dans l'objectif de garantir leur bien-être à l'école et de favoriser leur réussite scolaire. Il ne s'agit pas d'effectuer des suivis psychothérapeutiques mais de proposer un lieu de bienveillance dans l'écoute et le dialogue, en respectant neutralité et confidentialité. Elle peut également être amenée à recevoir des élèves sur demande de l'équipe éducative pour des difficultés rencontrées par l'élève.

Les RDV sont à prendre auprès du secrétariat.

Christelle ROUOT - Psy-EN

Au collège, le jeudi de 8H20 à 16H45.